

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1151

présenté par

Mme Levavasseur, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dessigny, M. de Lépinau, M. Dragon, M. Falcon, M. François, Mme Diaz, Mme Engrand, Mme Frigout, M. Giletti, M. Girard, Mme Galzy, M. Frappé, Mme Florence Goulet, Mme Dogor-Such, Mme Grangier, M. Guitton, M. Guiniot, M. Gonzalez, M. Houssin, M. Jacobelli, M. Grenon, M. Hébrard, Mme Laporte, Mme Le Pen, M. Jolly, M. Gillet, Mme Lelouis, Mme Lavalette, Mme Lorho, Mme Lechanteux, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, Mme Martinez, Mme Loir, Mme Alexandra Masson, M. Lottiaux, M. Mauvieux, M. Bryan Masson, M. Marchio, Mme Hamelet, M. Muller, M. Meurin, Mme Menache, Mme Mathilde Paris, M. Odoul, M. Ménagé, Mme Mélin, M. Meizonnet, M. Rambaud, M. Pfeffer, M. Rancoule, Mme Pollet, Mme Roullaud, M. Sabatou, Mme Robert-Dehault, Mme Ranc, Mme Parmentier, M. de Fournas, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taché de la Pagerie, M. Schreck, Mme Sabatini, Mme Colombier, M. Salmon, Mme Cousin, M. Chenu, M. Taverne, M. Catteau, M. Bovet, M. Cabrolier, M. Chudeau, M. Boccaletti, Mme Blanc, M. Blairy, Mme Bordes, M. Buisson, M. Berteloot, M. Bentz, M. Beaurain, M. Barthès, M. Ballard, Mme Auzanot, M. Bilde, M. Villedieu, M. Tivoli, M. Baubry et M. Allisio

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression vise à abroger le III de l'article 27 du projet de loi de financement de la sécurité sociale qui dispose, concrètement, qu'en l'absence d'accord sur les prix entre les parties à la convention mentionnée à l'article L. 162-14, avant le 1^{er} février 2023, ce sont les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale qui décideront des baisses des tarifs des actes de biologie médicale non liés à la gestion de la crise sanitaire, ce qui n'est pas acceptable.

Le Gouvernement ne peut décemment pas occulter les parties prenantes à la tarification des actes de biologie médicale. D'autant que la date fixée au 1^{er} février 2023 offre un délai de négociation bien trop étroit pour arriver à la conclusion d'un accord, mettant dos au mur les organismes prenant part aux discussions.